



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ANFA - Association Nationale pour la Formation Automobile

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ANFA - Association Nationale pour la Formation Automobile
43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ANFA - Association Nationale pour la Formation Automobile

43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil de Gestion de l'ANFA - Association Nationale pour la Formation Automobile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ANFA - Association Nationale pour la Formation Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 juin 2026

KPMG SA

Guy Cohen

Associé

COMPTES ANNUELS**2025**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

**ASSO ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION
AUTOMOBILE**43 B ROUTE DE VAUGIRARD
92190 MEUDON

ANGERS | NANTES | PARIS | RENNES | SAINT BRIEUC

www.becouze-talents.com

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	830 388	830 388		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 391	5 368	9 024	11 079
Constructions	81 512	69 205	12 306	11 373
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	27 463	25 329	2 134	23 656
Autres immobilisations corporelles	373 415	199 717	173 698	188 722
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	75 200 000		75 200 000	73 200 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 510		4 510	10 328
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	76 531 678	1 130 007	75 401 671	73 445 159
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	296 218		296 218	449 840
Charges constatées d'avance	220 948		220 948	204 937
Valeurs mobilières de placement	13 146 491		13 146 491	12 823 719
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	55 983 517		55 983 517	55 148 655
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	69 647 174		69 647 174	68 627 152
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	146 178 852	1 130 007	145 048 845	142 072 310

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 024 687	1 024 687
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	15 776 859	14 821 780
Autres réserves		
Report à nouveau	41 447 069	37 626 754
Excédent ou déficit de l'exercice	7 455 706	4 775 394
Situation nette	65 704 321	58 248 615
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	61 566 198	61 586 857
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	127 270 519	119 835 473
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 377 030	7 394 850
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 719 556	13 043 213
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 681 165	1 795 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	575	3 324
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	17 778 326	22 236 838
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	145 048 845	142 072 310

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	40 150 544	37 161 264
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	110	191 857
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	524 638	604 441
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	40 675 292	37 957 562
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	11 324 248	10 480 557
Aides financières	16 499 616	18 081 567
Impôts, taxes et versements assimilés	649 077	514 068
Salaires	3 677 469	3 528 336
Cotisations sociales	1 961 260	1 759 369
Dotations aux amortissements et dépréciations	92 485	251 818
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 888	2 742
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	34 207 043	34 618 456
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 468 249	3 339 106
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 299 524	
Autres intérêts et produits assimilés		1 890 603
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 299 524	1 890 603

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 299 524	1 890 603
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	7 767 773	5 229 709
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	312 067	454 315
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	41 974 816	39 848 165
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	34 519 110	35 072 771
EXCÉDENT OU DÉFICIT	7 455 706	4 775 394

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 145 048 845 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 7 455 706 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-06 du 5 décembre 2018, actualisé du règlement 2022-06 complété par le règlement 2023-03 applicable aux associations, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des changements opérés en 2025 et décrits dans le note "Changements comptables",
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

En septembre 2025, l'ANFA a acquis auprès de l'AFORPA 40 parts sociales de la SCI SAM, pour un montant total de 2 M€. L'ANFA détient désormais 90 % de la SCI SAM.

Informations générales

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (A.N.F.A.), association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été fondée d'un commun accord entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales représentatives des services de l'automobile.

Le siège social de l'A.N.F.A. est situé au 43 bis, route de Vaugirard, 92190 MEUDON.

L'A.N.F.A. est chargée par la commission paritaire nationale, en lien avec le Conseil des métiers des services de l'automobile de l'OPCO MOBILITES, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile (ci-nommée après "la Branche") dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile (CCNSA).

Les missions de l'A.N.F.A. sont les suivantes :

- Animer l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ de la Branche) et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de la Branche,
- Participer à la mise à jour du répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la commission paritaire nationale et ainsi mettre à jour le répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) Pilotes et Associés,
- Assurer la promotion des métiers,
- Assurer la gestion de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE.

Pour l'exercice de ces missions, l'A.N.F.A. est bénéficiaire de la taxe fiscale visée à l'article 1609 sexvicies du Code Général des Impôts (CGI).

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Conformément au règlement ANC 2022-06, complété par le règlement 2023-03 applicable aux associations, relatif à la modernisation des états financiers, l'association ANFA applique pour la première fois ce texte à l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 qui modifie le PCG et introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Son application est prospective.

En 2025, les impacts sur les comptes de l'association ANFA concernent principalement les transferts de charges supprimés par ce nouveau règlement.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais d'accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptables Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées réelles de chaque type d'immobilisation.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans,
- Installations et aménagements : 3 à 10 ans,
- Matériel de transport : 1 à 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Mobilier de bureau : 7 à 10 ans.

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital).

Les provisions pour dépréciation de participation sont normalement calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de la Bourse, les perspectives d'évolution de la filiale.

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de la S.C.I DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, dont l'A.N.F.A détient 90 %, pour 75 200 K€.

Ces titres de participation ne sont pas dépréciés.

A la fin de l'année 2025, les fonds propres de cette S.C.I sont de 87 318 K€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Note sur le compte de résultat

Produits

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet.

Leurs origines sont multiples :

- Taxe fiscale (39 749 K€)

L'A.N.F.A. continue de percevoir la taxe fiscale de la branche des services de l'automobile qui lui est reversée par le Trésor Public.

Ce produit apparaît sur la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" du compte de résultat.

- Subventions (401 K€)

L'A.N.F.A. perçoit des subventions en lien avec ses activités. Ce poste contient notamment :

Le solde du programme d'investissement d'avenir (PIA), Définum, représente 96 K€ de produits au titre de l'exercice 2025.

Pour finir, une subvention liée à un partenariat avec l'OPCO MOBILITES a généré 250 K€ de produits.

- Quote-part de subventions d'investissement rapportée au résultat (21 K€)

La quote-part d'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisée en autres produits d'exploitation.

- Produits financiers (1 300 K€)

Plusieurs revenus de placements financiers sont constatés par l'A.N.F.A. dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie.

Les comptes à terme (CAT) ont généré 1 300 K€ des produits financiers de l'exercice (CAT de la SOCIETE GENERALE).

- Produits divers de gestion courante (504 K€)

La facturation des prestations de l'A.N.F.A. envers la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, représentant 500 K€ pour 2025, est comptabilisée dans ce compte.

Charges de fonctionnement

Les produits perçus permettent d'engager des dépenses dans l'intérêt de la branche des services de l'automobile, conformément à l'objet de la taxe fiscale.

Ces dépenses bénéficient directement à des établissements de formation initiale, sous forme de subventions d'investissement.

Ces dépenses sont présentées sur la ligne "Aides financières" du compte de résultat.

Les autres dépenses concernent les dépenses de communication qui sont menées pour promouvoir les métiers de la Branche, les autres coûts directs engagés dans le cadre des missions de l'A.N.F.A., les frais généraux et la gestion de l'entité.

Engagements en matière de départ à la retraite

L'A.N.F.A effectue des versements auprès de l'organisme IRP AUTO pour les salariés afin de constituer un fonds de retraite destiné à couvrir l'engagement de l'association vis-à-vis des salariés.

Les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par cet organisme lorsqu'elles ne dépassent pas individuellement 33 K€. Dans ce cas précis, le complément d'indemnisation est à la charge de l'A.N.F.A.

L'engagement hors bilan à la fin de l'année 2025 n'a pas été calculé, étant jugé non significatif.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Au cours de l'exercice 2025, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 49 K€ :

Contrôle légal des comptes : 37 K€

Services autres que la certification des comptes : 12 K€

Informations relatives aux rémunérations

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) n'est pas communiqué car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	830 388			830 388
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	830 388			830 388
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 391			14 391
Constructions	78 403	3 109		81 512
Installations techniques, matériel et outillages industriels	937 309		909 846	27 463
Autres immobilisations corporelles	321 818	53 837	2 240	373 415
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 351 922	56 946	912 087	496 781
Immobilisations financières				
Participations	73 200 000	2 000 000		75 200 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 328	480	6 299	4 510
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	73 210 328	2 000 480	6 299	75 204 510
TOTAL GÉNÉRAL	75 392 638	2 057 426	918 385	76 531 678

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	56 946			56 946		
Total immobilisations financières	2 000 480			2 000 480		
TOTAL GÉNÉRAL	2 057 426			2 057 426		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	912 087					912 087
Total immobilisations financières	6 299					6 299
TOTAL GÉNÉRAL	918 385					918 386

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	830 388			830 388
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	830 388			830 388
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 312	2 056		5 368
Constructions	67 030	2 175		69 205
Installations techniques, matériel et outillages industriels	913 653	21 522	909 846	25 329
Autres immobilisations corporelles	133 096	66 698	77	199 717
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 117 091	92 451	909 923	299 619
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	1 947 479	92 451	909 923	1 130 007

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	92 451		92 451		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	92 451		92 451		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	909 923			909 923
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	909 923			909 923

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	4 510		4 510
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	4 044	4 044	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 861	33 861	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	258 313	258 313	
Charges constatées d'avance	220 948	220 948	
TOTAL	521 675	517 166	4 510
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)	7 377 030	7 377 030		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 719 556	8 719 556		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	707 029	707 029		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	622 009	622 009		
Impôts sur les bénéfices	312 067	312 067		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	40 059	40 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	575	575		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 778 326	17 778 326		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 289 035	5 127 202
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 009 458	1 053 828
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 298 493	6 181 030

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	292 004	446 811
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	984 903	1 397 276
TOTAL	1 276 907	1 844 087

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	220 948	204 937
TOTAL	220 948	204 937

Variation des fonds propres art. 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 024 687				1 024 687
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	14 821 780	955 079			15 776 859
Report à nouveau	37 626 754	3 820 315			41 447 069
Excédent ou déficit de l'exercice	4 775 394	-4 775 394	7 455 706		7 455 706
Situation nette	58 248 615		7 455 706		65 704 321
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	61 586 857			20 660	61 566 198
Provisions réglementées					
TOTAL	119 835 473		7 455 706	20 660	127 270 519

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la dotation initiale aux fonds associatifs.

Ils sont inscrits au passif du bilan et représentent 1 024 687 €.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	65
Agents de maîtrise et techniciens	15
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	80

Liste des filiales et participations

Filiales	Capitaux propres	Quote-part détenue (%)	Valeur brute titres	Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires
		Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Engagements donnés	Résultat
SCI DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA	87 318 867	90.00	75 200 000		10 234 321
			75 200 000		-5 877 495
Observations :					
TOTAL FILIALES	87 318 867		75 200 000		10 234 321
			75 200 000		-5 877 495

Participations	Capitaux propres	Quote-part détenue (%)	Valeur brute titres	Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires
		Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Engagements donnés	Résultat
Observations :					
TOTAL PARTICIPATIONS					

TOTAL GÉNÉRAL	87 318 867		75 200 000		10 234 321
			75 200 000		-5 877 495

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus Aval et cautions Indemnités de départ en retraite Emprunts (intérêts restant à courir) Crédit-bail : - Mobilier - Immobilier Autres engagements	
TOTAL	

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	